



*Printemps 1993 (Vol. 5, N° 1) numéro d'article 4*

# À l'approche de la retraite

---

**Susan Crompton**

**P**rès de 3 millions de travailleurs canadiens prendront leur retraite au cours des vingt prochaines années. Leur situation financière est un des facteurs leur permettant d'envisager le passage de la vie active à la retraite avec confiance ou, au contraire, avec appréhension. Évidemment, les ressources financières du moment déterminent en grande partie l'importance des moyens qu'une personne aura pour préparer sa retraite : plus son revenu disponible est élevé, plus elle sera en mesure de faire des économies. Cela dit, il reste que certains travailleurs sont beaucoup mieux placés que d'autres pour s'assurer une situation financière solide pendant leur retraite - qu'ils l'aient préparée ou non.

À partir des résultats de l'Enquête sur le vieillissement et l'autonomie (EVA), cet article examine les principaux moyens pris par les travailleurs canadiens âgés de 45 à 64 ans pour planifier leur retraite. De façon plus précise, il sera question des ressources disponibles qui leur permettront de profiter de leur retraite : d'une part, les actifs financiers - régimes enregistrés de pensions offerts par l'employeur (REP), régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et autres placements - et d'autre part, les actifs immobiliers, c'est-à-dire la valeur des propriétés qu'ils possèdent (voir [Source des données et définitions](#)).

## Revenu et profession - un lien inextricable

En 1991, le Canada comptait 1,7 million de travailleurs et 1,2 million de travailleuses âgés de 45 à 64 ans, et tous prévoient prendre leur retraite dans les dix ou vingt prochaines années. Pour une forte proportion de ces travailleurs (37 %) le revenu personnel annuel variait de 20 000 \$ à 39 999 \$ et pour un pourcentage tout aussi élevé (36 %), il était de 40 000 \$ ou plus ([tableau 1](#))<sup>1</sup>.

---



## Tableau 1 **Travailleurs âgés de 45 à 64 ans, selon le revenu personnel et la profession, 1990**

Source : *Enquête sur le vieillissement et l'autonomie*

Dans l'ensemble, le groupe des 45 à 54 ans avait un revenu légèrement supérieur, mais cela peut tenir au fait que celui des 55 à 64 ans travaillait plus fréquemment à temps partiel. Les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir un revenu élevé : plus de la moitié d'entre eux touchaient un revenu annuel de 40 000 \$ ou plus, comparativement à un peu plus de 10 % des femmes.

Bien entendu, la profession exercée [▼ 2](#) a un effet très marqué sur le revenu d'un travailleur. Les personnes qui occupaient un poste de direction ou exerçaient une profession libérale avaient les revenus annuels les plus élevés : 29 % rapportaient 60 000 \$ ou plus et 30 %, entre 40 000 \$ et 59 999 \$. En général, les revenus des travailleurs dans les professions de services étaient beaucoup plus bas puisque 60 % d'entre eux gagnaient moins de 20 000 \$ par an. Une proportion de 60 % étaient des femmes, dont plus d'un tiers travaillaient à temps partiel.

## Actifs financiers

### Plus de 50 % des travailleurs ont un REP

Pour beaucoup de travailleurs, les prestations de pensions représentent le principal revenu de retraite. À l'heure actuelle, 66 % des Canadiens âgés de 65 ans et plus ont pour principale source de revenu les prestations de pensions de l'État et 18 % seulement, les prestations d'un régime de retraite privé. Mais selon les tendances observées, les régimes privés ont pris de l'importance : en 1991, 55 % des travailleurs de 45 à 64 ans participaient à un REP.

Le taux de participation à un régime de pensions était plus élevé chez les 45 à 54 ans (58 %) que chez les 55 à 64 ans (50 %). Il s'agit d'une bien faible différence par rapport aux écarts constatés selon le revenu : 24 % seulement des travailleurs ayant un revenu de moins de 20 000 \$ possédaient un REP, comparativement à 81 % de ceux avec un revenu personnel de 40 000 \$ à 59 999 \$.

Le lien entre le revenu et la participation à un régime de retraite ressort clairement de l'examen des taux de participation dans les grands groupes professionnels. Plus des deux tiers des travailleurs de la catégorie de la manutention et de celle de la direction et des professions libérales participaient à un régime de retraite : dans ces catégories, respectivement 45 % et 59 % de l'effectif avaient un revenu d'au moins 40 000 \$ [▼ 3](#). En outre, plus de 60 % des travailleurs de ces deux catégories professionnelles oeuvraient dans le secteur de la fabrication, dans celui des services communautaires (incluant l'enseignement et les services de santé) et dans celui des services gouvernementaux. Ces secteurs ont de

forts taux de syndicalisation, associés à des taux élevés de participation à un REP▼[4](#).

Le taux variait aussi grandement selon le sexe : parmi les travailleurs âgés de 45 à 64 ans, 60 % des hommes s'attendaient à recevoir des prestations d'un REP, contre 48 % seulement des femmes ▼[5](#). Cet écart s'explique en grande partie par le fait que 25 % des travailleuses avaient un emploi à temps partiel; or, dans ce groupe d'âge, seulement 28 % des travailleurs à temps partiel participaient à un REP, comparativement à 59 % des travailleurs à temps plein. Il est possible que la situation financière des femmes à la retraite s'améliore avec l'augmentation du nombre de celles qui travaillent à temps plein ([Galarneau](#), 1991). Cependant, un fort pourcentage de la prochaine génération de femmes retraitées demeure encore concentré dans des professions et des secteurs d'activité où la rémunération et le taux de participation à un REP sont faibles ▼[6](#). Cette réalité se manifeste implicitement dans les craintes exprimées par beaucoup de femmes, qui se demandent si leur revenu de retraite sera suffisant (voir [Les préretraités parlent de leur avenir](#)).



### Graphique A **En 1991, le taux de participation à un régime de retraite variait sensiblement selon la profession.**

*Source : Enquête sur le vieillissement et l'autonomie*

## **Les REER sont plus fréquents chez les travailleurs à revenu élevé**

Pas moins des deux tiers de tous les travailleurs canadiens de 45 à 64 ans ont déjà versé des cotisations dans des REER. Évidemment, les plus forts taux de participation appartenaient aux travailleurs dont le revenu personnel s'élevait à 40 000 \$ ou plus (79 %). Cependant, la moitié des travailleurs qui gagnaient moins de 20 000 \$ avaient également des économies dans des REER ([tableau 2](#)).



### Tableau 2 **Actifs financiers des travailleurs âgés de 45 à 64 ans, selon le revenu personnel, 1990**

*Source : Enquête sur le vieillissement et l'autonomie*



## Graphique B **En 1991, les REER demeuraient la forme d'épargne-retraite la plus fréquente chez les travailleurs âgés de 45 à 64 ans.**

*Source : Enquête sur le vieillissement et l'autonomie*

Dans l'ensemble, les travailleurs de la catégorie de la direction et des professions libérales affichaient les plus forts taux de participation à des REER. Cotiser à un REER était presque aussi fréquent dans les professions spécialisées dans la vente, où les taux de participation à un REP sont faibles. Il semble donc que les travailleurs spécialisés dans la vente investissaient dans un REER pour compenser le fait qu'ils n'avaient pas de REP. Par contre, la participation à ces deux régimes à la fois semblait peu populaire dans les professions du secteur des services, où le revenu personnel atteint rarement 40 000 \$ ou plus.

## **Autres genres de placements surtout chez les plus jeunes**

Beaucoup moins de travailleurs, environ 37 %, préparaient leur retraite au moyen de placements autres que les REER (par exemple, en achetant des actions et des obligations ou une propriété autre qu'un logement). En moyenne, chez les 45 à 54 ans, 39 % préparaient ainsi leur retraite, comparativement à 32 % environ chez les 55 à 64 ans. Les travailleurs ayant un revenu personnel supérieur à 60 000 \$ effectuaient ce type de placements dans une plus forte proportion (61 %).

## **Le groupe des 45 à 54 ans est plus endetté**

Tandis qu'une majorité de travailleurs possédaient un REP ou un REER et qu'un assez grand nombre effectuaient d'autres types de placements, 21 % avaient une dette d'au moins 5 000 \$ (autre qu'hypothécaire). La moitié de ces travailleurs avaient contracté un prêt-automobile, un tiers, un emprunt personnel et un tiers encore, d'autres dettes, y compris des soldes de carte de crédit (ces catégories n'étant pas mutuellement exclusives).

Les travailleurs les plus jeunes étaient plus susceptibles d'avoir de telles dettes (23 %) que les 55 à 64 ans (15 %), sans doute parce que près de 60 % d'entre eux, comparativement à moins du tiers des 55 à 64 ans, avaient à leur charge un enfant ou un autre parent.



## Graphique C **En 1991, environ un travailleur sur quatre possédait d'«autres propriétés».**

*Source : Enquête sur le vieillissement et l'autonomie*

# Biens immobiliers

Une propriété fait généralement partie des biens familiaux plutôt que des biens personnels. En effet, en fonction de ses besoins, de ses attentes et de ses ressources, la famille décide de la taille et du prix de son logement. Ces facteurs déterminent également si la famille peut acquérir d'autres biens immobiliers, par exemple une maison de villégiature ou un bien locatif [▼7](#). Pour cette raison, les données sur les propriétés appartenant aux 45 à 64 ans sont présentées selon le revenu du ménage plutôt que le revenu personnel d'un seul membre [▼8](#).

## La plupart sont propriétaires de leur logement

Pour bon nombre de travailleurs, le principal actif demeure la valeur nette de leur logement. Environ 80 % du groupe des 45 à 64 ans étaient propriétaires de leur logement en 1991, la proportion étant un peu moins élevée chez les 55 à 64 ans. La quasi-totalité des travailleurs dont le revenu du ménage s'élevait à 60 000 \$ ou plus étaient propriétaires de leur logement, comparativement à plus de la moitié de ceux avec un revenu inférieur à 20 000 \$.

Parmi les propriétaires, près de 51 % croyaient pouvoir vendre leur logement moins de 150 000 \$ et 42 %, entre 150 000 \$ et 299 999 \$. Évidemment, les travailleurs vivant dans un ménage à revenu élevé étaient proportionnellement beaucoup plus nombreux que les autres à posséder des logements coûteux : plus des deux tiers des travailleurs dont le revenu du ménage s'élevait à 60 000 \$ ou plus étaient propriétaires d'un logement d'au moins 150 000 \$.

## Deux tiers des propriétaires n'ont pas de dette hypothécaire

Pour la plupart des travailleurs propriétaires de leur logement, la valeur nette de leur propriété est très supérieure à leur dette hypothécaire. En 1991, 66 % des travailleurs propriétaires de leur logement avaient déjà remboursé leur emprunt hypothécaire. Les autres détenaient une hypothèque, mais le solde était, de façon générale, peu élevé (de moins de 25 000 \$, pour 33 % d'entre eux, et de 25 000 \$ à 50 000 \$ pour 27 %). Bien entendu, les propriétaires dont le logement était grevé d'une hypothèque étaient proportionnellement plus nombreux chez les 45 à 54 ans (39 %) que chez les 55 à 64 ans (24 %). Par conséquent, la dette hypothécaire des 45 à 54 ans était supérieure à celle des 55 à 64 ans. Cependant, les ménages au revenu élevé (de 60 000 \$ ou plus) possédaient les plus grosses dettes reflétant ainsi la valeur plus élevée de leurs logements.

## Un ménage sur quatre possède une maison de villégiature ou un bien locatif

Un quart des Canadiens visés par l'étude possédaient une propriété autre que le logement qu'ils

habitaient.

Ces propriétés, maison de villégiature ou bien locatif, semblent offrir le même attrait pour les travailleurs des deux groupes d'âge puisque la proportion de ceux qui en possédaient une était similaire dans les deux groupes. Toutefois, les plus âgés étaient plus susceptibles d'avoir une propriété coûteuse : 38 % de ces derniers, comparativement à 30 % des 45 à 54 ans, déclaraient posséder une maison de villégiature ou un bien locatif dont la valeur serait d'au moins 150 000 \$.

## **La valeur nette de la majorité des propriétés est supérieure à 100 000 \$**

La valeur nette d'un bien immobilier - un logement habité, une «autre propriété» ou les deux - peut être calculée en soustrayant le montant de la dette hypothécaire du prix de vente estimatif <sup>9</sup>. Selon ce calcul, pour près des deux tiers des travailleurs propriétaires, la valeur nette de leur propriété était d'au moins 100 000 \$. Cette valeur augmentait avec le revenu du ménage : elle s'élevait à 200 000 \$ ou plus pour 44 % des travailleurs dont le revenu du ménage atteignait 60 000 \$ ou plus, comparé à une proportion de 31 % pour l'ensemble des travailleurs. Parmi les travailleurs dont le revenu du ménage était inférieur à 40 000 \$, plus de la moitié d'entre eux possédaient une valeur nette de moins de 100 000 \$.

## **Résumé**

De façon générale, il semble que les travailleurs canadiens âgés de 45 à 64 ans puissent espérer se trouver dans une assez bonne situation financière lors de leur retraite. La majorité ont un régime de retraite privé et un REER et sont propriétaires du logement qu'ils habitent. Beaucoup ont fait d'autres placements en vue de leur retraite et possèdent des propriétés autres que leur logement. Pour la majorité, la valeur nette de leur logement et de leurs autres propriétés dépasse 100 000 \$.

Le revenu est le facteur déterminant : il est la principale source des réserves que peuvent accumuler les travailleurs canadiens en vue de leur retraite. Les travailleurs au revenu personnel élevé semblent naturellement les mieux placés pour planifier leur sécurité financière future, d'abord parce qu'ils sont plus susceptibles de bénéficier d'un régime enregistré de pension offert par leur employeur. Outre cette possibilité, ces derniers affichent un taux de participation à un REER plus élevé, peuvent faire d'autres placements et acquérir des logements d'une valeur supérieure à la moyenne.

Mais beaucoup de préretraités ne semblent pas, pour le moment, profiter de circonstances aussi favorables et leur situation risque de ne pas s'améliorer avant l'âge de la retraite. Pour ceux-là, cette période de la vie risque de ne pas être tout à fait un âge d'or.

# Source des données et définitions

L'Enquête sur le vieillissement et l'autonomie, menée par Statistique Canada en septembre 1991, voulait évaluer les facteurs déterminants pour les personnes qui désirent garder leur autonomie et leur niveau d'activité dans la collectivité en vieillissant. L'échantillon se composait d'environ 20 000 personnes ayant participé à l'Enquête sur la population active (EPA) à un moment donné, entre septembre 1990 et juin 1991. Dans chaque ménage, on a interviewé une personne de 45 ans ou plus.

L'enquête a été conçue en tenant compte d'un cadre d'analyse mis au point par le Réseau canadien de recherche sur le vieillissement. Selon le Réseau, le maintien de l'autonomie après la retraite dépend de trois facteurs principaux : l'état de santé, le revenu et l'activité sociale. Cet article s'intéresse au revenu et plus particulièrement à la façon dont les travailleurs canadiens âgés de 45 à 64 ans se préparent financièrement pour leur retraite.

**Travailleur** - Personne ayant occupé un emploi rémunéré ou autonome à un moment quelconque pendant les 12 mois précédant l'enquête. Les données portent uniquement sur les travailleurs pensant quitter un jour la vie active, sans nécessairement avoir précisé à quel âge.

Près de neuf travailleurs sur dix (87 %) âgés de 45 à 64 ans avaient travaillé à temps plein ou à temps partiel de façon continue durant les 12 mois précédant l'enquête. Cette proportion était semblable pour les hommes et les femmes et dans les deux groupes d'âge considérés (45 à 54 ans et 55 à 64 ans). Parmi les 45 à 54 ans, 90 % des hommes et 83 % des femmes avaient travaillé toute l'année; chez les 55 à 64 ans, les pourcentages correspondants étaient de 86 % et de 84 % respectivement.

**REP** - Régime enregistré de pensions (ou retraite) offert par l'employeur. Les régimes de pensions du Canada et des rentes du Québec sont donc exclus. Les données portent uniquement sur le régime de retraite auquel participait le répondant dans le cadre de l'emploi occupé au moment de l'enquête et ne tiennent pas compte des droits de pension accumulés dans d'autres emplois.

**REER** - Régime enregistré d'épargne-retraite auquel le répondant a cotisé à un moment quelconque.

**Autres placements** - Sommes investies dans des propriétés et dans divers instruments financiers, par exemple dans des actions et des obligations.

**Logement** - Résidence principale du répondant, appartenant à ce dernier ou à son conjoint.

Autres propriétés - Maison de villégiature, bien locatif (résidentiel ou commercial), ou autre, appartenant au répondant ou à son conjoint. Cette catégorie exclut la résidence principale du répondant.

**Valeur du logement** - Prix que les répondants croyaient pouvoir tirer de la vente de leur logement au



moment de l'enquête, c'est-à-dire en septembre 1991. Ces estimations reflètent très certainement les conditions sur les marchés immobiliers locaux de même que le jugement subjectif de l'enquêté sur ce point.

**Revenu** - Revenu de toutes sources, avant impôt, gagné en 1990, c'est-à-dire le revenu d'emploi, les prestations de pensions, les paiements de transfert, les revenus de placements et les autres revenus (pension alimentaire, héritage, propriété). Le revenu d'emploi était la principale source de revenu de 86 % des travailleurs de 45 à 64 ans.

Dans l'enquête, les données sur le revenu ont été recueillies par tranche de revenu annuel, par exemple moins de 10 000 \$, de 10 000 \$ à 19 999 \$, et ainsi de suite. Aucun revenu moyen ou médian n'a donc pu être calculé. Comme c'est souvent le cas, le taux de non-réponse a été beaucoup plus élevé pour les questions traitant des renseignements financiers que pour les autres questions. Environ 23 % des enquêtés n'ont pas fourni les renseignements demandés sur le revenu personnel et 31 % n'ont pas répondu à la question sur le revenu du ménage. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas décrire parfaitement la situation financière de la population étudiée.

---

## Les préretraités parlent de leur avenir

Environ deux tiers des travailleurs canadiens envisagent avec quiétude leur situation financière au moment de leur retraite. Les 45 à 54 ans sont un peu plus optimistes à cet égard, ce qui semble assez naturel puisque la stabilité des chèques de paie prendra fin plus rapidement pour les plus âgés.

Il y a aussi une nette différence d'attitude entre les femmes et les hommes. Les femmes sont un peu moins optimistes que les hommes à ce propos : 60 % d'entre elles, contre 67 % des hommes, pensent que leur revenu de retraite sera suffisant. Cette inquiétude chez les femmes ressort plus clairement chez les plus âgées : seulement la moitié des 55 à 64 ans, prévoient que leur revenu sera adéquat lors de leur retraite comparativement à près des deux tiers des 45 à 54 ans. Le quart des femmes de 55 à 64 ans travaillent à temps partiel. Bien qu'une loi récente exige la participation à un régime de pensions pour les travailleurs à temps partiel ayant deux ans d'ancienneté, cette mesure n'améliorera vraisemblablement pas la situation financière des travailleuses près de la retraite dans les prochaines années.

---

## Notes



### **Note 1**

Il s'agit du revenu de toutes sources, avant impôt, gagné en 1990. Le taux de réponse à cette question a été de 77 %. Toutes les estimations utilisées dans cet article ont été faites sans tenir compte de la non-réponse.

### **Note 2**

Les neuf catégories professionnelles examinées dans cet article sont les suivantes :

- Direction et professions libérales : gestion et administration; sciences naturelles; génie et mathématiques; sciences sociales; religion; enseignement; médecine et santé; arts, lettres et activités récréatives
- Travail de bureau
- Vente
- Services
- Secteur primaire : agriculture; pêche; exploitation forestière; exploitation minière
- Transformation : transformation, usinage et fabrication; montage et réparation
- Construction
- Transports
- Manutention : manutention et autres métiers.

### **Note 3**

Dans la composante «autres métiers» de la catégorie de la manutention, un fort pourcentage de travailleurs (60 %) avaient un revenu personnel d'au moins 40 000 \$ en 1990, comparativement à 16 % pour les travailleurs de la composante de la manutention. En dépit de cette forte disparité de revenu, ces deux composantes ont dû être groupées afin que la taille de l'échantillon soit suffisante pour permettre l'analyse d'autres variables. En outre, ces deux composantes ont toujours été groupées dans les publications de l'Enquête sur la population active.

### **Note 4**

Ces caractéristiques sont conformes au profil établi par [Frenken et Maser](#) (1992). Ces derniers ont montré que dans le secteur public, le taux de participation à un régime de pensions est près de deux fois supérieur au taux du secteur privé et que plus des trois quarts des travailleurs syndiqués ont un REP, comparativement à moins d'un tiers des travailleurs non syndiqués.

### **Note 5**

Comme le questionnaire de l'enquête ne demandait pas au répondant s'il avait participé à un régime de pensions dans un emploi antérieur, ces pourcentages peuvent sous-estimer le montant des prestations accumulées des travailleurs de ce groupe d'âge.

### **Note 6**

Les secteurs où le taux de participation à un régime de pensions est le plus bas sont le secteur du

commerce, les services aux entreprises, les services personnels et les services divers, c'est-à-dire les secteurs qui emploient près de 40 % de la main-d'oeuvre féminine. Ces secteurs ont en outre une forte proportion de travailleurs spécialisés dans la vente et les services, c'est-à-dire exerçant des professions où le taux de participation à un régime de pensions est très inférieur à la moyenne. Voir aussi [Frenken et Maser](#) (1992).

### **Note 7**

Nous supposons que la majorité des gens accèdent à la propriété autrement que par un héritage.

### **Note 8**

Le revenu du ménage est le revenu de tous les membres du ménage, avant impôt, gagné en 1990. Le taux de réponse pour la question sur le revenu du ménage a été de 69 %. Toutes les estimations ont été faites sans tenir compte de la non-réponse.

### **Note 9**

La valeur nette des actifs financiers (REP, REER et autres placements) n'est pas connue.

---

L'auteure désire remercier Karen Johnston, du groupe des Enquêtes spéciales, Division des enquêtes-ménages de Statistique Canada, pour ses précieux commentaires et suggestions lors de la révision de cet article.

---

## **Documents consultés**

- FRENKEN, H. [«Les femmes et les REER»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, hiver 1991, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 10-16.
- ---. [«Les mesures d'incitation à la retraite anticipée»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, automne 1991, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 19-29.
- ---. [«Les REER : une aide fiscale à l'épargne-retraite»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, hiver 1990, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 9-21.
- FRENKEN, H. et K. MASER. [«Les régimes de pensions d'employeur - qui y participe?»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, hiver 1992, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 30-37.
- GALARNEAU, D. [«Femmes à l'approche de la retraite»](#), dans *L'emploi et le revenu en*

*perspective*, Ottawa, Statistique Canada, automne 1991, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 30-42.

- LECKIE, N. et C. CARON. [«La composante non salariale du revenu du travail»](#), dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada, hiver 1991, catalogue 75-001F, trimestriel, p. 54-64.

---

## Auteur

Susan Crompton est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

## Source

*L'emploi et le revenu en perspective*, Printemps 1993, Vol. 5, n° 1 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

**Travailleurs âgés de 45 à 64 ans, selon le revenu personnel et la profession, 1990**

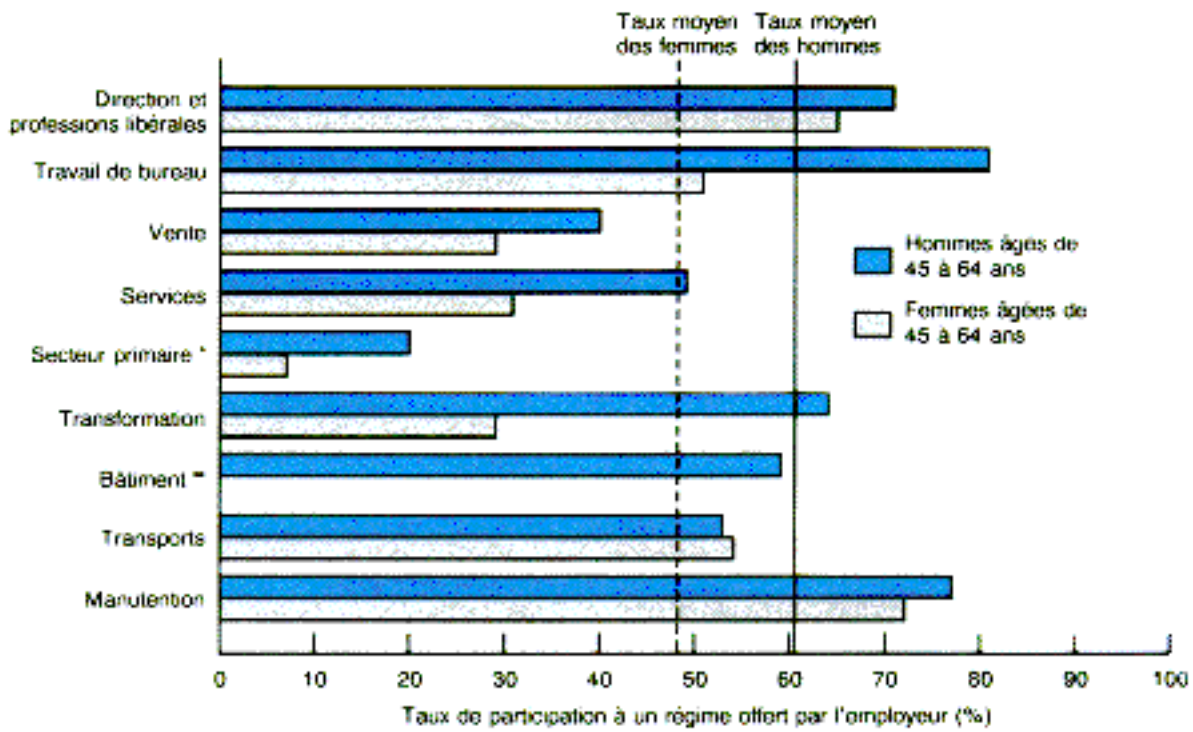
	Total*	Moins de 20 000 \$	20 000 \$ - 39 999 \$	40 000 \$ - 59 999 \$	60 000 \$ et plus
	%				
<b>Travailleurs âgés de 45 à 64 ans</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>15</b>
45 à 54 ans	100	25	37	23	15
55 à 64 ans	100	31	39	17	13
<b>Toutes les professions</b>	<b>100</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>15</b>
Direction et professions libérales	100	11	30	30	29
Travail de bureau	100	38	50	--	--
Vente	100	40	31	18	--
Services	100	60	33	--	--
Secteur primaire	100	38	31	--	--
Transformation	100	22	46	26	--
Construction	100	--	50	32	--
Transports	100	23	43	24	--
Manutention	100	--	35	28	--

Source : *Enquête sur le vieillissement et l'autonomie*

\* *Exclut les répondants n'ayant pas révélé leur revenu personnel.*

Graphique A

**En 1991, le taux de participation à un régime de retraite variait sensiblement selon la profession.**



Source : Enquête sur le vieillissement et l'autonomie

\* Comprend les travailleurs en agriculture, pêche, forêt et mines.

\*\* Estimation trop petite pour être diffusée.

Tableau 2

**Actifs financiers des travailleurs âgés de 45 à 64 ans, selon le revenu personnel, 1990**

	Nombre de travailleurs*	Proportion avec		
		Régime de pensions offert par l'employeur (REP)	Régime enregistré d'épargne- retraite (REER)	Autres placements**
		'000	%	
<b>Travailleurs âgés de 45 à 64 ans</b>	<b>2 220</b>	<b>57</b>	<b>67</b>	<b>37</b>
Moins de 20 000 \$	600	24	49	26
20 000 \$ - 39 999 \$	830	64	69	31
40 000 \$ - 59 999 \$	470	81	79	48
60 000 \$ et plus	320	69	79	61

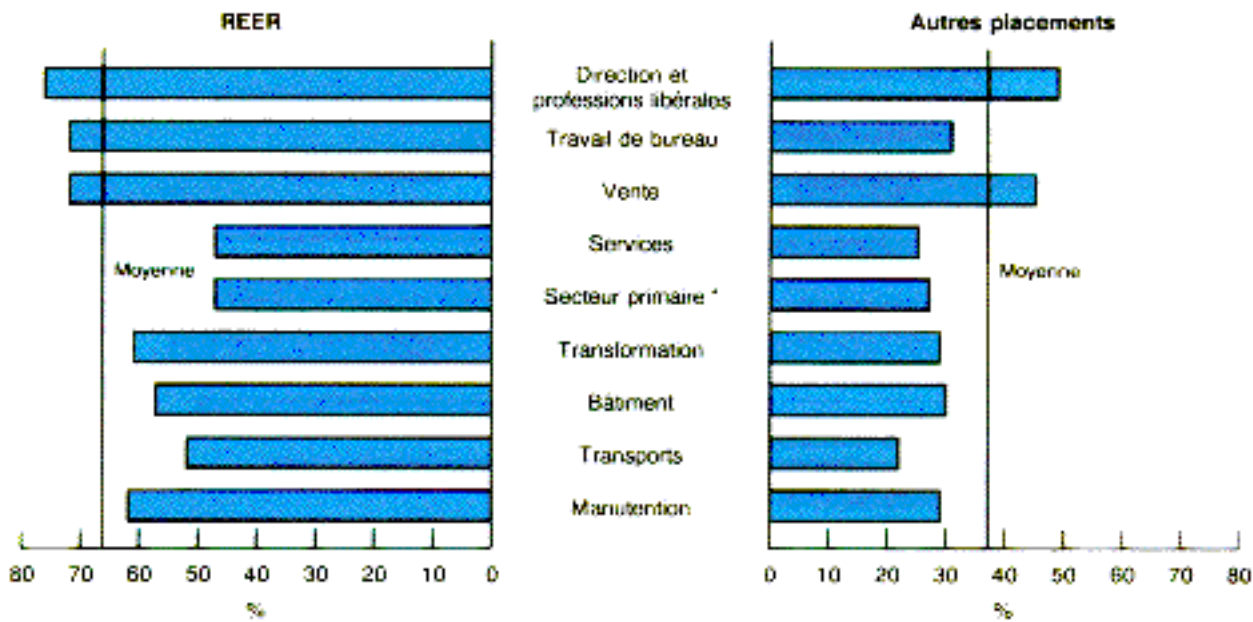
*Source : Enquête sur le vieillissement et l'autonomie*

*\* Exclut les répondants n'ayant pas révélé leur revenu personnel.*

*\*\* Comprend les propriétés achetées à titre d'investissement et les instruments financiers tels que les actions et les obligations.*

Graphique B

En 1991, les REER demeuraient la forme d'épargne-retraite la plus fréquente chez les travailleurs âgés de 45 à 64 ans.



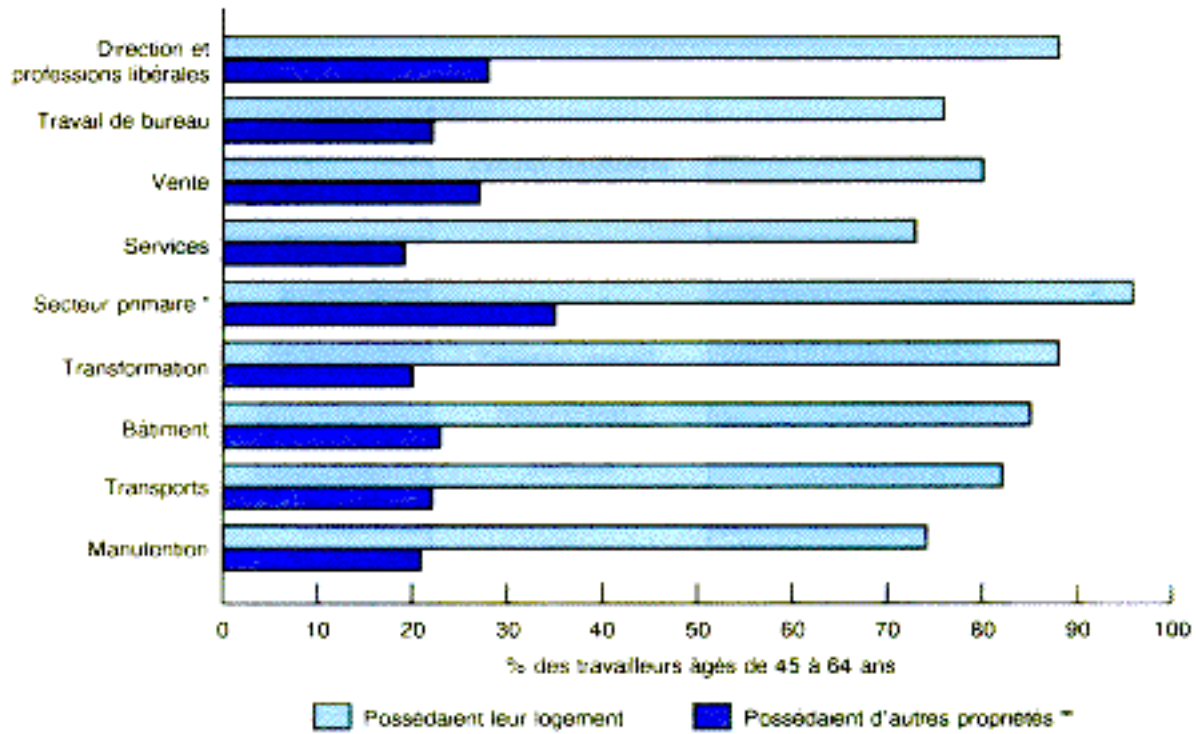
Source : Enquête sur le vieillissement et l'autonomie

\* Comprend les travailleurs en agriculture, pêche, forêt et mines.



Graphique C

En 1991, environ un travailleur sur quatre possédait d'«autres propriétés» .



Source : Enquête sur le vieillissement et l'autonomie

\* Comprend les travailleurs en agriculture, pêche, forêt et mines.

\*\* Comprend les maisons de villégiature et les biens locatifs (immeubles résidentiels ou commerciaux).